

**Évaluation des incidences sur la vie privée
Enquête nationale sur divers équipements
d'imagerie médicale, 2005**

Mars 2006

Le contenu de cette publication peut être reproduit en totalité ou en partie à condition que ce ne soit pas à des fins commerciales uniquement et il importe de bien mentionner le nom intégral de l'Institut canadien d'information sur la santé.

Institut canadien d'information sur la santé
495, chemin Richmond
Bureau 600
Ottawa (Ontario)
K2A 4H6

Téléphone : (613) 241-7860
Télécopieur : (613) 241-8120
www.icis.ca

© 2005 Institut canadien d'information sur la santé

Enquête nationale sur divers équipements d'imagerie médicale, 2005

Évaluation des incidences sur la vie privée

Table des matières

Évaluation des incidences sur la vie privée	i
Avant-Propos	i
1. Introduction et aperçu	1
2. Description	1
2.1 Buts et objectifs généraux	1
2.2 Nécessité de l'Enquête national sur divers équipements d'imagerie médicale, 2004..	1
2.3 Portée actuelle et prévue	1
2.4 Architecture conceptuelle et technique	2
3. Collecte des données	2
3.1 Autorisations et ententes relatives à la collecte, l'utilisation et la divulgation de données	2
3.2 Limites de la collecte des données	2
3.3 Qualité des données	3
3.4 Sources de données	3
3.5 Renseignements personnels saisis dans l'enquête	3
4. Utilisation et diffusion de l'information	3
4.1 Utilisation et diffusion de l'information	3
5. Normes sur le respect de la vie privée : Préoccupations et mesures de sécurité	4
5.1 Mesures de sécurité	4
6. Bulletin sur le respect de la vie privée	4
6.1 Bulletin sur le respect de la vie privée	4
7. Sources de l'information dans le cadre de cette Évaluation des incidences sur la vie privée.....	7
Appendix A	
Enquête nationale sur divers équipements d'imagerie médicale, 2005	A-1
Appendix B	
Cheminement des données	B-1

Enquête nationale sur divers équipements d'imagerie médicale, 2005

Évaluation des incidences sur la vie privée

Préparé par :

- Greg Zinck, conseiller, Base de données canadienne SIG, ICIS
- Geoff Ballinger, gestionnaire, Dépenses de santé, ICIS
- Andrea Neill, chef de la protection des renseignements personnels, ICIS

Avant-propos

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) a le mandat de coordonner l'élaboration et la mise à jour d'un système d'information sur la santé complet et intégré au Canada. Il est responsable de coordonner et de fournir en temps opportun l'information juste et nécessaire en vue d'introduire des politiques de santé avisées, de gérer efficacement le système de santé canadien et de sensibiliser le public aux facteurs qui influent sur la santé. Comme le respect de la vie privée, la protection du caractère confidentiel des dossiers personnels et la sécurité des systèmes sont primordiaux à l'atteinte de son mandat, l'ICIS a créé un Secrétariat au respect de la vie privée qui relève du PDG. Il a aussi établi des principes et des politiques pour la protection de l'information sur la santé (qui sont constamment révisés et améliorés en raison de l'évolution rapide de ce secteur)¹. Dans le cadre de cette initiative, l'ICIS s'engage à évaluer les incidences sur la vie privée dans chaque banque de données en sa possession. Il s'agit d'un outil utilisé pour évaluer les conséquences possibles sur la vie privée des systèmes et des pratiques de collecte, de l'utilisation et de la diffusion des renseignements personnels.

Le présent document fait état des résultats d'une évaluation des incidences sur la vie privée entreprise dans le cadre de l'Enquête nationale sur divers équipements d'imagerie médicale de 2004 de l'ICIS. **L'enquête ne recueille, n'utilise, ni ne diffuse de renseignements personnels.** Les renseignements recueillis et conservés aux fins de l'enquête sont constitués de coordonnées des personnes-ressources que les gestionnaires et les directeurs des hôpitaux et des établissements d'imagerie médicale financés par les secteurs public et privé ont accepté de divulguer. Les données de l'enquête ont été révisées et résumées avec toute la diligence raisonnable dans les sections ci-dessous.

¹ *Le respect de la vie privée et la confidentialité de l'information sur la santé à l'ICIS : Principes et politiques pour la protection des renseignements personnels sur la santé et politiques pour l'information sur l'établissement*, troisième édition, avril 2002.

1. Introduction et aperçu

Après que l'Office canadien de coordination de l'évaluation des technologies de la santé (OCCETS) a eu réalisé l'Enquête nationale sur les technologies d'imagerie médicale (2001), l'ICIS a lancé une enquête nationale de suivi sur les technologies d'imagerie médicale. Cette enquête nationale a donné lieu au rapport de 2003 de l'ICIS intitulé *L'imagerie médicale au Canada*. L'ICIS a effectué à nouveau l'enquête en 2004 et les résultats ont été publiés dans le rapport *L'imagerie médicale au Canada, 2004* publié en janvier 2005.

Bien que l'ICIS soit responsable de l'enquête, une société d'experts-conseils est chargée de la diriger à chaque année.

2. Description

2.1 Buts et objectifs généraux

L'Enquête nationale sur divers équipements d'imagerie médicale, 2004, avait pour objectif de compléter l'information des enquêtes précédentes et d'obtenir une année supplémentaire de données aux fins de comparaison. L'enquête, offerte aux participants en anglais et en français, a servi de point de départ pour déterminer la nature, la répartition et l'utilisation actuelles des technologies dans les hôpitaux et dans les établissements privés.

L'enquête a pour but de mettre à jour les connaissances actuelles (*L'imagerie médicale au Canada, 2003*) sur les sept technologies et de les approfondir. Il s'agit d'une enquête exhaustive sur le financement de l'équipement par le secteur public et par le secteur privé. Elle a été conçue pour recueillir des données sur tous les détenteurs connus d'appareils et pour découvrir et noter tous les nouveaux appareils non déclarés lors des enquêtes précédentes.

2.2 Nécessité de l'Enquête nationale sur divers équipements d'imagerie médicale, 2004

L'enquête de 2005 pourrait approfondir davantage les connaissances actuelles sur les technologies diagnostiques et de traitements en y incluant d'autres technologies importantes d'imagerie médicale et de traitement. Ces connaissances constituent un aspect fondamental des ressources de gestion en ce qui touche la prestation et de la planification de l'accès du public aux technologies diagnostiques et de traitement.

2.3 Portée actuelle et prévue

Portée actuelle

L'enquête a servi de point de départ pour déterminer la nature, la répartition et l'utilisation actuelles des technologies ci-dessous dans les hôpitaux et dans les établissements privés :

- Imagerie par résonance magnétique (appareil d'IRM);
- Tomographie assistée par ordinateur (tomodensitomètre);
- Tomographie par émission de positrons (appareil de TEP);
- Angiographie (angiographe);
- Laboratoire de cathétérisme;
- Médecine nucléaire (caméra nucléaire);
- Appareil de lithotritie.

Portée prévue

L'enquête a également pour but de :

- a) Faire davantage de comparaisons entre les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- b) Atteindre un niveau d'information jugé primordial pour la planification stratégique à l'échelle nationale, provinciale ou territoriale;
- c) Faire du Canada un chef de file qui soit bien conscient de sa position actuelle et donc parfaitement en mesure de préparer l'avenir.

2.4 Architecture conceptuelle et technique

Les données de l'enquête sont entreposées dans les bureaux de l'ICIS à Ottawa, en Ontario (Canada), dans des fichiers Word et Excel de Microsoft. L'équipe de la Base de données canadienne SIG à l'ICIS est responsable de maintenir l'infrastructure technologique des données de l'enquête.

3. Collecte des données

3.1 Autorisations et ententes relatives à la collecte, l'utilisation et la divulgation de données

Les répondants à l'enquête y participent de façon volontaire et autorisent l'ICIS à rendre publique l'information (le type et le nombre d'années par exemple) sur les stocks d'appareils dans les établissements. D'autres renseignements liés à l'utilisation et au financement sont rassemblés et déclarés par province ou par territoire. Les données sont saisies par Internet sur un site sécurisé dont la responsabilité relève de la firme de conseillers ProMed Associates Ltd.

3.2 Limites de la collecte des données

L'enquête a servi de point de départ pour déterminer la nature, la répartition et l'utilisation actuelles des technologies ci-dessous dans les hôpitaux et dans les établissements privés :

- Imagerie par résonance magnétique (appareil d'IRM);
- Tomographie assistée par ordinateur (tomodensitomètre);
- Tomographie par émission de positrons (appareil de TEP);

- Angiographie (angiographe);
- Laboratoire de cathétérisme;
- Médecine nucléaire (caméra nucléaire);
- Appareil de lithotritie.

Les éléments de données saisis sont décrits à l'annexe A.

3.3 Qualité des données

L'Enquête nationale sur divers équipements d'imagerie médicale est assujettie au programme de l'ICIS sur la qualité des données.

3.4 Sources de données

Chaque année, l'ICIS recueille des données à partir de L'Enquête nationale sur divers équipements d'imagerie médicale auprès d'environ 450 dispensateurs de soins de santé, y compris des gestionnaires et des directeurs des unités hospitalières d'imagerie médicale et des établissements autonomes financés par les secteurs public et privé.

3.5 Renseignements personnels saisis dans l'enquête

Les seuls renseignements personnels saisis sont les noms des participants ainsi que leurs coordonnées professionnelles. Cette information n'est d'aucune façon divulguée sans le consentement du participant. Elle ne sert qu'à créer une liste de participants qui sont invités chaque année à répondre de bon gré à l'enquête.

4. Utilisation et diffusion de l'information

4.1 Utilisation et diffusion de l'information

Les données de l'enquête servent à produire des rapports pancanadiens, des outils et des études analytiques ainsi qu'à répondre aux demandes ponctuelles de données et d'information. Il est possible de consulter toutes les données de l'enquête sous la rubrique Statistiques éclair du site www.icis.ca.

5. Normes sur le respect de la vie privée : Préoccupations et mesures de sécurité

5.1 Mesures de sécurité

Bien qu'il soit possible d'accéder les données de l'enquête à distance par l'entremise du site www.icis.ca, les pare-feu et les protocoles de sécurité en ligne de l'ICIS empêchent les utilisateurs de manipuler les données réelles et protègent ainsi leur intégrité.

Le milieu de travail de l'ICIS est sécurisé, et le personnel doit utiliser des cartes magnétisées protégées par code d'accès pour entrer dans les aires de travail. De plus :

- Tous les employés de l'ICIS signent une entente de confidentialité. L'ICIS et son personnel reconnaissent que tout manquement de leur part peut entraîner un congédiement et des poursuites judiciaires;
- Le personnel de l'ICIS suit une formation obligatoire sur la protection des renseignements personnels, la confidentialité et la sécurité;
- L'ICIS interdit le déplacement de fichiers confidentiels à l'extérieur de ses bureaux;
- Les employés ont accès aux données lorsque le besoin est justifié;
- Les noms d'utilisateurs et les mots de passe doivent être conformes aux normes de l'ICIS et changés de façon régulière.

6. Bulletin sur le respect de la vie privée

6.1 Bulletin sur le respect de la vie privée

À l'ICIS, les activités de collecte, d'utilisation et de diffusion des données sont régies par les procédures et les principes internes en matière de respect de la vie privée qui reposent sur les 10 principes énoncés dans l'annexe 1 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (fédérale)*. Les pratiques adoptées par les responsables de l'Enquête nationale sur divers équipements d'imagerie médicale relatives aux 10 principes sont résumées ci-dessous :

1. **Responsabilité** : L'ICIS a confié à son président-directeur général la responsabilité d'assurer la conformité à son document intitulé *Le respect de la vie privée et la confidentialité de l'information sur la santé à l'ICIS : Principes et politiques pour la protection des renseignements personnels sur la santé*.
2. **Détermination des fins de la collecte de renseignements** : Les objectifs de l'enquête sont clairement définis sur le site Web de l'ICIS ainsi que dans la présente évaluation des incidences sur la vie privée.
3. **Consentement** : Les répondants consentent implicitement à ce que l'ICIS conserve leurs noms et coordonnées professionnelles car leur participation est volontaire.

4. **Limitation de la collecte** : La collecte des renseignements personnels des répondants se limite aux coordonnées professionnelles et à leur nom. Les éléments de l'enquête sont décrits à l'annexe A.
5. **Limitation de l'utilisation, de la communication et de la conservation de données** : L'ICIS conservera les données aussi longtemps que nécessaire afin d'atteindre les objectifs de la base de données et de ses utilisateurs pour réaliser des analyses et des études longitudinales, rétrospectives et concurrentes des tendances concernant le nombre et la répartition. L'ICIS révisera régulièrement ces pratiques de conservation des données. Les données qui ne seront plus utiles pour l'ICIS seront archivées de façon sécuritaire.
6. **Exactitude** : L'enquête est assujettie au programme de l'ICIS sur la qualité des données. De plus, l'ICIS procède à des contrôles de vérification et de validation des données lorsque celles-ci sont reçues et travaille en collaboration avec les organismes participants pour corriger les erreurs et les omissions dans les données.
7. **Mesures de sécurité** : À l'ICIS, les mesures de sécurité adéquates physiques, technologiques, administratives et de procédures constituent un environnement sécuritaire pour l'information, tout comme les promesses de confidentialité du personnel, leur formation ainsi que le transfert sécuritaire des données.
8. **Transparence** : Le site Web de l'ICIS fournit des informations sur ses politiques sur le respect de la vie privée, ses pratiques relatives aux données, ses programmes et la façon dont l'organisme utilise ces données. On peut obtenir sur demande les mêmes informations sur format papier.
9. **Accès aux renseignements personnels** : Les participants peuvent communiquer avec l'ICIS pour s'assurer que leurs coordonnées professionnelles sont correctes.
10. **Possibilité de porter plainte à l'égard du non-respect des principes** : Il est possible de porter plainte à l'égard de la façon dont l'ICIS se conforme à ses politiques et procédures sur le respect de la vie privée. Lorsqu'une personne croit que le chef de la protection des renseignements personnels n'a pas réglé sa plainte de façon satisfaisante, celle-ci est référée au conseiller principal auprès de l'ICIS en matière de protection des renseignements personnels.

Conclusion

La présente évaluation de l'incidence sur la vie privée décrit la façon dont l'ICIS recueille, utilise et diffuse les données de l'Enquête nationale sur divers équipements d'imagerie médicale. L'évaluation a mis en évidence que l'enquête ne contient que des données agrégées et des coordonnées professionnelles. La collecte, l'utilisation, la diffusion et la conservation des données de l'enquête respectent les principes, les politiques et les procédures internes en matière de respect de la vie privée de l'ICIS. L'ICIS passera en revue l'évaluation des incidences sur la vie privée et la modifiera si des données non agrégées sont recueillies ou si des changements importants se produisent.

Vous pouvez obtenir sur demande de plus amples renseignements sur les données de sondage sur l'imagerie médicale. Veuillez vous renseigner auprès du :

Conseiller, Base de données canadienne SIG

Dépenses de santé

495, chemin Richmond, bureau 600

Ottawa (Ontario) K2A 4H6

Tél. : (613) 241-7860

Télééc. : (613) 241-8120

Adresse électronique : bdcs@icis.ca

Site Web : www.icis.ca

7. Sources d'information dans le cadre de l'Évaluation des incidences sur la vie privée

- Institut canadien d'information sur la santé, *L'imagerie médicale au Canada, 2004*;
- Documents sur l'Enquête nationale sur divers équipements d'imagerie médicale;
- Programme de l'ICIS sur la qualité des données.

Annexe A

**Liste des appareils des éléments de données
de l'Enquête nationale sur divers équipements
d'imagerie médicale**

Liste des appareils des éléments de données de l'enquête

Les éléments de données recueillis correspondaient à ceux de 2001 et de 2003 : nom de la province ou du territoire, région sanitaire, hôpital (établissement), nombre d'appareils (permet d'établir la répartition actuelle), type d'appareil (seuls les appareils en service au 1^{er} janvier 2004 pouvaient être indiqués), données relatives à la classification (éléments de données désignés pour chaque type d'appareil, voir la liste ci-dessous), source des frais d'exploitation ou de revenu du 1^{er} avril 2003 au 31 mars 2004 (sources de financement et leur répartition en pourcentage), année de l'installation (permet de déterminer l'âge), première année de service ou non, fabricant original de l'équipement (FOE), adresse et code postal de l'établissement pour chaque appareil, coordonnées confidentielles de la personne-ressource en prévision du suivi.

Par ailleurs, les nouvelles questions suivantes ont été introduites dans l'enquête de 2004 :

- 1) En moyenne, combien d'heures par semaine l'appareil est-il en fonction?;
- 2) Précisez le pourcentage de temps pendant lequel l'appareil est en service à des fins cliniques seulement;
- 3) Le film est-il votre mode d'enregistrement des examens ou faites-vous le stockage des images sur un médium électronique (film, médium électronique, les deux)?;
- 4) Les images acquises par cet appareil sont-elles acheminées vers un système d'archivage et de transmission d'images (PACS)?;
- 5) Les images acheminées vers le PACS sont-elles accessibles dans des services stratégiques de l'hôpital?;
- 6) Les images sont-elles disponibles pour l'affichage sur un système départemental?;
- 7) Combien d'examens effectuez-vous au total au cours d'un exercice (pour la tomodensitométrie et l'imagerie par résonance magnétique seulement)?.

On a également posé les questions supplémentaires suivantes en fonction de chaque type d'appareil :

Angiographe :

- i) Applications sélectionnées : angiographie générale, angiographie cardiaque ou angiographie neurologique;
- ii) Fonction principale : diagnostic, interventions ou les deux;
- iii) Configuration : monoplan ou biplan.

Angiographie cardiaque -- laboratoire de cathétérisme :

- i) Configuration : monoplan ou biplan;
- ii) Enregistrement des séquences dynamiques : conventionnel (ciné) ou numérique (électronique);
- iii) Fonction principale : diagnostic, interventions ou les deux;

- iv) Réservé aux interventions physiologiques (implantation de dispositifs et études de l'activité électrique du cœur) : oui ou non.

Tomodensitomètre :

- i) Mode de balayage : spiralé ou non spiralé;
- ii) Détecteurs multiples : préciser le nombre de détecteurs (c.-à-d. 4, 16 ou inscrire « 0 » si aucun détecteur);
- iii) Capacité de fluoroscopie : oui ou non;
- iv) Appareil mobile : si l'appareil est partagé avec d'autres établissements, préciser le nom de ces derniers (ou inscrire « Non » si non mobile);
- v) Fonction principale : diagnostic, interventions ou les deux;
- vi) Le tomodensitomètre est-il utilisé pour certaines simulations de traitements?;
- vii) Nombre total d'examens[†] de tomodensitométrie pratiqués dans l'établissement au cours de l'exercice commençant le 1^{er} avril 2003 et se terminant le 31 mars 2004.

Lithotritie :

- i) Technologie de génération d'ondes de choc : électromagnétique, électrohydraulique, piézoélectrique;
- ii) Source d'imagerie : rayons X, ultrasons ou les deux;

Appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) :

- i) Force du champ (tesla);
- ii) Configuration : aimant conventionnel ou aimant de conception ouverte;
- iii) Appareil d'IRM mobile : si l'appareil est partagé avec d'autres établissements, préciser le nom de ces derniers (ou inscrire « Non » si non mobile);
- iv) Nombre total d'examens[†] pratiqués dans l'établissement au cours de l'exercice commençant le 1^{er} avril 2003 et se terminant le 31 mars 2004.

Médecine nucléaire -- Ostéodensitomètre :

- i) Type : scanneur périphérique ou scanneur axial.

Médecine nucléaire -- caméra gamma :

- i) Nombre de têtes de lecture (détecteurs) : monotête, deux têtes ou trois.

Médecine nucléaire -- Appareil de tomographie d'émission de positrons (TEP) :

- i) Saisie d'images : tête uniquement ou tout le corps;
- ii) Type de pratique : Réservé à la recherche, à la pratique clinique ou les deux;
- iii) Existe-t-il un cyclotron en service dans votre établissement? Oui, non.

[†] La définition de l'examen provient du Guide sur les systèmes d'information de gestion dans les organismes de services de santé du Canada (Guide SIG). On définit l'examen comme une investigation technique effectuée à l'aide d'un appareil d'imagerie afin d'étudier une structure, un système ou une partie anatomique et qui donne une ou plusieurs vues à des fins diagnostiques ou thérapeutiques. Cela exclut les examens de routine pratiqués sur plusieurs structures corporelles et, selon la pratique courante ou le protocole établi, comptés comme un seul examen. Source : Guide SIG.

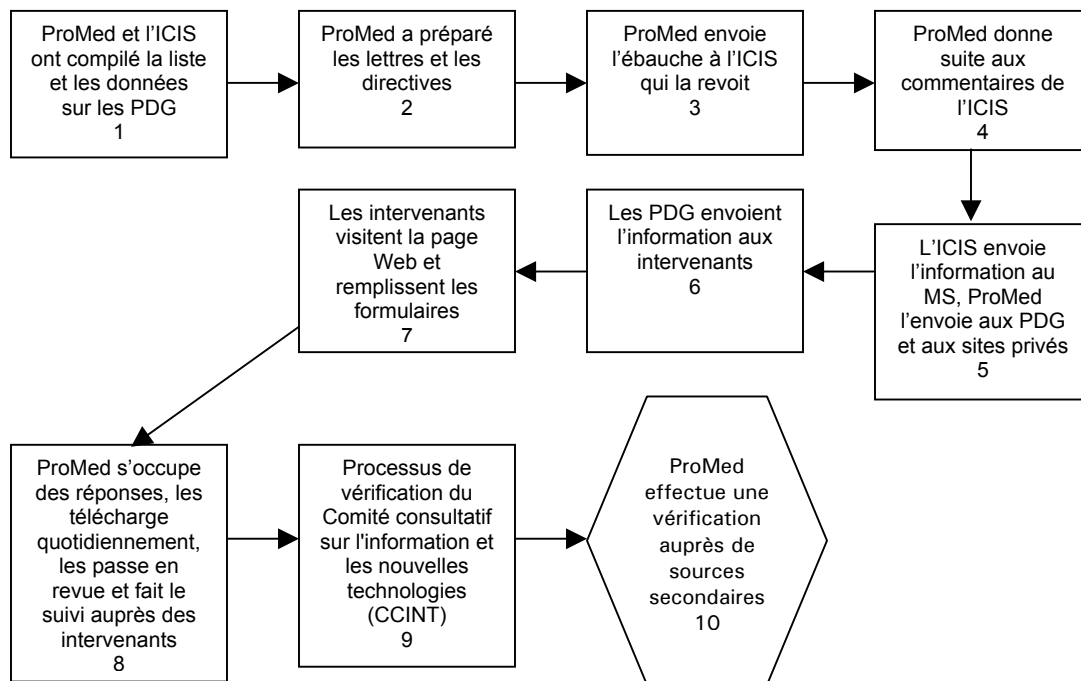
Médecine nucléaire -- Appareil de tomographie d'émission à photon unique (TEPU) :

- i) Nombre de têtes de lecture (détecteurs) : monotête, deux têtes ou trois.

Annexe B

Cheminement des données

Processus principal - cheminement des données



Processus secondaire – Étapes du travail

